



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 13097

Numéro SIREN : 803 026 657

Nom ou dénomination : 30.000 jours

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2015 sous le numéro de dépôt 106957



1510705201

DATE DEPOT : 2015-11-19

NUMERO DE DEPOT : 2015R106957

N° GESTION : 2014B13097

N° SIREN : 803026657

DENOMINATION : 30.000 jours

ADRESSE : 101 rue de Sèvres 75006 Paris

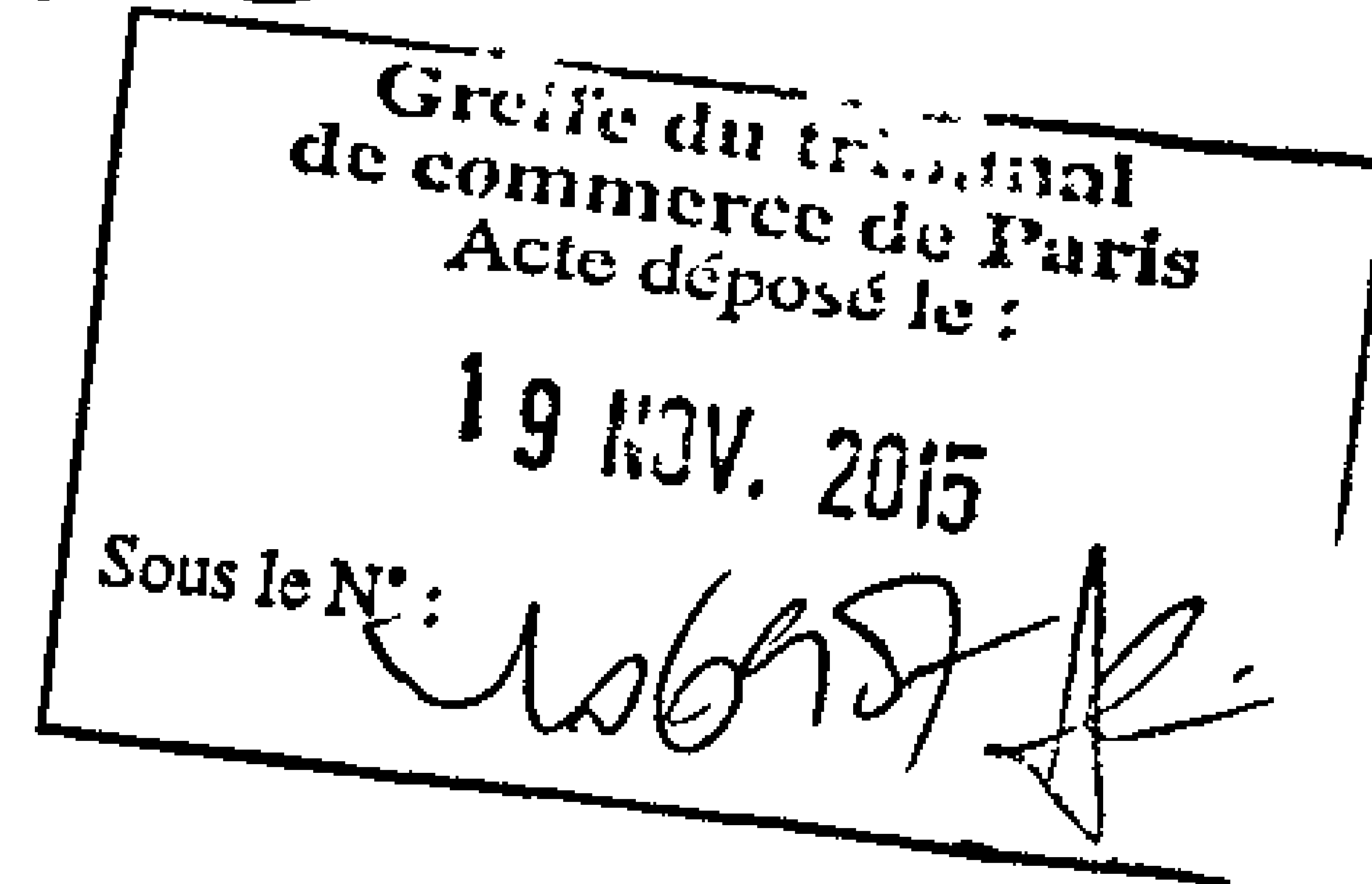
DATE D'ACTE : 2015/09/15

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : PROROGATION DE DUREE PREMIER EXERCICE SOCIAL

1 PF 15/09/15 (Prorogation date de l'exercice social)

30.000 JOURS
SAS au capital social de 1.000 €
RCS PARIS B 803 026 657
101, rue de SEVRES, 75006 PARIS



14 B 13097

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille quinze, le 15 septembre à 18 heures,

Les associés de la société 30.000 JOURS composant la totalité du capital social sont présents et signant la feuille de présence,

se sont réunis au siège social sur convocation du Président Monsieur HOSOTTE-SEILLIER sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Changement des dates du premier exercice social pour le déplacer au 31 décembre 2015.

Modification des statuts de manière subséquente en leur article 28.

Questions diverses

Il est rappelé que les associés ont eu connaissance de l'ensemble des documents légaux et que l'assemblée à laquelle est présent la totalité des associés est compétente pour statuer sur les résolutions.

Le Président déclare la discussion ouverte et mets au vote les résolutions convenues. Les associés donnent acte au Président de la régularité des convocations.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident à l'unanimité de prolonger le premier exercice social jusqu'au 31 décembre 2015.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de cette résolution, l'article 28 des statuts est modifié comme suit

ARTICLE 28 - EXERCICE SOCIAL (modification à la suite de l'AGE du 15 septembre 2015)

(Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée et pouvoir est donné à la Présidence de faire toutes les formalités liées à ces présentes décisions au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

Fait à Paris en 4 exemplaires

Monsieur Frédéric HOSOTTE-SEILLIER, Président

